

Les travaux dirigés en droit constitutionnel

Par **lediplomate**, le 17/08/2014 à 23:26

Bonjour, je voudrais avoir une explication plus détaillé sur la méthodologie de TD en droit constitutionnel. Merci de voter compréhension

Par **SibieudeAnais**, le 18/08/2014 à 11:30

Bonjour,

Personnellement, en Droit Constitutionnel j'ai surtout fait des commentaires de texte (et une dissertation au premier semestre mais on nous avez pas donné de forme particulière à respecter !)

Dans ma faculté, nos chargés de TD voulaient :

1. Introduction

Une introduction "en quatre tiroirs" avec :

- une accroche : en principe, on nous conseillait une citation sur le sujet (par exemple, dans le cadre de la régression du personnage primo-ministériel au sein de l'exécutif, on pouvait utiliser la citation de François Hollande lors de son discours pour le second tour des élections présidentielles "Moi Président, je ne traiterai pas mon premier Ministre de collaborateur") que l'on expliquait ensuite ou que l'on contrastait avec le sujet (encore avec le même exemple, on peut dire qu'actuellement, le rôle du Premier Ministre tend à s'effacer alors que la Constitution lui donnait un rôle déterminant dans les choix et la direction de la politique étatique.)
- Situation du sujet : l'explication de la situation peut te permettre de situer historiquement et politiquement le sujet ; qu'en est-il aujourd'hui ? Que prévoyait la Constitution ? Attention de ne pas rentrer dans les détails, tu risques de manquer de matière pour ton développement. Cette partie doit te permettre de soulever le problème de ton texte.
- Problématique : ma chargée de TD nous recommandait de partir sur quelque chose de général et de poser ensuite la question qui s'avérera être ta problématique.
- Plan : tu présentes ton plan en deux ou trois phrases.

2. Développement

Nos chargés de travaux dirigés insistaient sur le fait que les titres de nos I., II. et de nos A. et B. apparaissent souligner et bien séparés des paragraphes (sauts de ligne) et sans verbe conjugués. Bon, ça c'est une question de forme hein !

Pour éviter le hors sujet, on nous recommandait aussi de mettre une citation au début de chaque parties en l'incluant dans une phrase (question de "fluidité"). On expliquait ensuite cette citation avec le cours, des articles de la Constitution par exemple ou des cas vus en cours (dans l'exemple que je t'ai donné sur le rôle primo-Ministériel tu as par exemple les périodes de cohabitation et les obstacles qu'ont pu connaître quelques Présidents durant

celles-ci).

Ensuite, on devait faire une transition pour passer à la prochaine partie ou sous partie. Tu avais donc :

I. TITRE I

A. TITRE A

Citation + explication + transition

B. TITRE B

Citation + explication + transition

II. TITRE II

A. TITRE A

Citation + explication + transition

B. TITRE B

Citation + explication

3. Conclusion

ELLE EST INEXISTANTE ! Surtout ne pas faire de conclusion, dans ma faculté une copie avec une conclusion ne valait pas la moyenne.

N'hésites pas si tu as des questions ou si tu comprends pas quelque chose, j'ai écrit ça à la va-vite.

Cordialement,

Anaïs

Par **Clément Passe-Partout**, le **18/08/2014 à 14:01**

Je crois que y'a rien à redire, c'est globalement ce que l'on attend d'un étudiant de L1 en Droit Constitutionnel.

Après, personnellement, pour ce qui est des citations, je n'en faisais que rarement usage, et je ne pense que ça m'a été préjudiciable.

Maintenant, le conseil que je peux te donner pour ce qui est du Droit Constitutionnel, et plus exactement de ce que l'on attend de toi en Dissertation, c'est vraiment de prendre le temps de poser les choses sur ton brouillon.

C'est un travail indispensable et qui te servira considérablement (ça m'a énormément aidé de faire ça pour mes épreuves de Droit Administratif).

Va au fond des choses en posant tout ce qui te passe par la tête lorsque tu vois sur le sujet.

Viendra ensuite le temps où tu feras le tri de ce que tu juges pertinent ou non.

Et surtout, essaye toujours de trouver pourquoi on a posé ce sujet, particulièrement.

En effet, si un sujet a été posé, c'est que y'a une raison, aussi bien intellectuelle que juridique.

Par exemple, cette année, en Droit administration, j'ai eu ce sujet : "Le Juge administratif, Etat de droit et les équilibres de la société."

J'ai décortiqué mot par mot les termes, j'ai essayé de trouver le lien entre ces termes, pourquoi on posait le sujet ainsi, et, au final, je m'en suis bien tiré avec un 12.5.

Vraiment, dans la méthodologie, que ce soit en droit constitutionnel ou ailleurs, le travail que tu effectueras sur ton brouillon est une grosse part du travail, vraiment importante.

Je remets l'accent sur point : Toujours, et dès ta première copie, un plan apparent ! C'est la spécificité d'une dissertation juridique : le plan apparent.

Pour le plan de la dissertation, c'est comme le commentaire de texte ou d'arrêt : I A) B II A) B).

Et bien sûr, ne surtout pas oublier la rédaction des chapeaux.

Et pas de conclusion. (Maintenant, j'avais des chargés de TD qui étaient plus partagé sur la question de la conclusion concernant le Droit administratif, notamment lors de commentaires d'arrêts). Mais en Droit constitutionnel, c'est une certitude : pas de conclusion.

Pour le commentaire de texte, rien à ajouter, si ce n'est que j'ai souvenir qu'il était fortement conseiller de ne pas faire un commentaire linéaire.

C'est loin d'être évident, mais c'est par moment faisable (personnellement, j'ai toujours eu un peu de mal).

Et il faut aussi bien prendre le temps d'analyser la structure du texte.

Truc très bête, par exemple, si y'a un " [...]", ça peut mettre la puce à l'oreille. Ça peut être un signe que y'a peut-être une explicitation à apporter.

J'espère avoir été clair, et, surtout, être utile.

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas.

Par **SibieudeAnais**, le **19/08/2014 à 17:48**

Bonjour,

[citation]Va au fond des choses en posant tout ce qui te passe par la tête lorsque tu vois sur le sujet. Viendra ensuite le temps où tu feras le tri de ce que tu juges pertinent ou non.

Et surtout, essaye toujours de trouver pourquoi on a posé ce sujet, particulièrement.

En effet, si un sujet a été posé, c'est que y'a une raison, aussi bien intellectuelle que juridique.

[/citation]

Oh que oui !!! Quitte à en mettre trop sur ton brouillon, les mots clés pourront t'aider à faire ton plan !

[citation]Pour le commentaire de texte, rien à ajouter, si ce n'est que j'ai souvenir qu'il était fortement conseiller de ne pas faire un commentaire linéaire. [/citation]

Je suis d'accord ! Le but est de ne pas faire une explication de texte mais bel et bien de le commenter et de dégager les idées qui en ressortent. En principe c'est un texte qui contraste une même idée ; je reviens avec ma régression du rôle primo-Ministériel ; le texte te donnera des éléments montrant que le Premier Ministre reste un personnage important avec "du pouvoir" (période de cohabitation, blocage dans la politique présidentielle) mais avancera le fait que son rôle recule par rapport à ce que prévoyait la Constitution (articles 20 et 21).

Anaïs

Par **Dragon**, le **19/08/2014** à **18:40**

Tout te sera expliqué lors de tes TD ; les modalités et méthodologies changent d'une fac à une autre, attends de voir quelles sont les attentes de tes chargés de TD et profs.

Par **lediplomate**, le **21/08/2014** à **23:55**

merci beaucoup je m'en suis vraiment sortie avec vos explications

Par **gregor2**, le **22/08/2014** à **00:33**

Je n'ai pas encore lu le détail du message faute de temps mais bravo aux nouveaux membres qui participent fort :p

Par **oustaz**, le **18/02/2015** à **01:06**

merci beaucoup je suis vraiment très content d avoir lire votre messages. sa ma vraiment beaucoup éclaircir, surtout la conclusion je m inquiete vraiment de sa.

Par **le nephilime**, le **07/03/2015** à **20:15**

bonjour!! je voudrais humblement vous demandez si vous aurez l'amabilité de m'envoyer une ou une panoplie de phrase d'attaque de dissertation et de commentaire de droit;je suis un nouveau étudiant en droit et la qualité des cours dispensé dans l'université dans laquelle n'est pas franchement de bonne qualité;néanmoins veuillez agréer ma requête

Par **le bebe juriste**, le **11/05/2015** à **20:19**

Bonsoir,pouvez vous m'aider ?

je besoin de savoir, les differentes etapes qu'il faut respecter pour reussir sont commentaire de texte,enfinte,j'ai un sujet sur le régime parlementaire britannique et je n'arrive pas à demarrer mon sujet.

Par **nanoune424**, le **16/09/2016** à **10:05**

bonjour

je suis actuellement en L1 de droit et je souhaite savoir si quelqu'un pourrait m'aider pour un Travaux Dirigés que nous avons à faire en Droit Constitutionnel concernant l'établissement démocratique de la constitution? svp

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/09/2016** à **10:10**

Bonjour

Selon la politique de notre forum, nous vous apporterons aucune aide si vous ne démontrez pas un travail préalable.

Je vous invite à créer votre propre sujet, et de nous faire part d'un début de raisonnement sur le thème de votre TD, même s'il vous paraît faux.

Par **ladan**, le **22/10/2016** à **08:38**

Bonjour,
je voulais savoir comment le faire TD

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/10/2016** à **08:47**

Bonjour

Vous voulez savoir comment faire un TD ? Mais quel TD ?! Une dissertation, un commentaire d'arrêt, un cas pratique ?

Quoiqu'il en soit, je vous conseille de faire un tour dans la section "méthodologie" du forum <http://www.juristudiant.com/forum/modeles-de-methodologie-f56.html>

Par **FINALD**, le **31/05/2017** à **09:30**

Bonjour. je suis un étudiant en L1. avant de lire vos messages j'étais nul en méthodologie, ce qui m'a valu la validation de la moitié de mes UV Au premier semestre. la session normale du second semestre approche à grand pas et j'ai encore quelques doutes Et questions.

-les citations sont-elles impératives?? Peut-on à défaut de les avoir utiliser autre chose à l'instar de la définition des mots??

-pouvez-vous svp me proposer un exemple d'introduction sur ce sujet: "la concentration et la décentralisation"

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/05/2017** à **09:48**

Bonjour

[citation] -les citations sont-elles impératives?? Peut on à défaut de les avoir utiliser autre chose à l'instar de la définition des mots?? [/citation]

Je suppose que vous parlez de la phrase d'accroche qui peut-être une citation ou un événement d'actualité en rapport avec le sujet. Toutefois, ce n'est pas grave si vous ne mettez pas de phrase d'accroche. On m'a toujours dit qu'il valait mieux ne pas mettre de phrase d'accroche plutôt que d'en mettre une mauvaise.

Par **LouisDD**, le **31/05/2017** à **10:32**

Salut

Ce qui est bien avec une citation c'est qu'elle prend souvent position. On peut donc s'en servir pour amener notre analyse.

Après pas obligatoire d'en mettre, ça fait juste bien.

Vous demandez si une définition des mots est envisageable en amorce, pour moi c'est non, puisque définir les termes du sujet fait partie du corps de l'introduction.

Pour ma part, je mets à défaut de citation, une amorce sur le contexte historique si le sujet et notre réponse s'y prête.

Demandez à un chargé de TD pour avoir d'autres détails...

À plus !

Par **Julie75**, le **30/09/2017** à **11:01**

Salut à tous,

Je ne sais pas si vous avez vu mais il y a un livre de citations juridiques qui existe en droit constit. Cela peut être super utile pour la rédaction de notre phrase d'attaque / d'accroche pour les devoirs en TD de droit constit et à l'exam. Cela s'appelle « Citations juridiques en droit constitutionnel », édité chez Bréal. Il y a plus de 700 citations répertoriées et classées parmi toutes les thématiques de droit constitutionnel.

Par **Ubuntu**, le **06/11/2018** à **09:10**

J'ai aussi un problème au niveau d'un commentaire de texte conjoint que j'ai à faire, après lecture j'ai compris que le texte parlait de l'objet du droit constitutionnel, mais j'ai vraiment un problème au niveau de la rédaction, je ne sais vraiment pas comment m'y prendre malgré la méthodologie

Par **LouisDD**, le **06/11/2018** à **13:01**

Hey

Mieux vaut créer un sujet rien qu'à vous, avec le texte en question et ce que vous avez déjà fait. Il sera ainsi plus simple pour tout le monde de vous répondre.

A plus